

THE BEYROUTH WATERWORKS COMPANY LIMITED

The Beyrouth Waterworks Company Limited
Siège social à Londres, 15, Throgmorton Avenue.
(E. Pech, *Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*, 3^e édition, Paris, 1906)

[179] Société anonyme anglaise constituée à Londres le 28 avril 1873, pour réaliser et mettre en œuvre la construction de la canalisation et de la distribution des eaux dans la ville de Beyrouth, accordée, par firman impérial, à Sélim Faris Effendi, pour une période de 40 ans expirant en 1910. Par une convention additionnelle en date du 6/18 novembre 1897, passée entre le gouvernement impérial ottoman et la Compagnie, le terme de la concession a été prorogé de 40 ans, soit jusqu'en 1950, moyennant l'abaissement du prix de vente de l'eau fixé par l'acte de concession originaire et la réduction de la redevance payée par la municipalité à la Compagnie. De 60.000 francs, cette redevance est abaissée à 30.000 francs par an jusqu'en 1910, et à 15.000 francs par an pour toute la durée de la prorogation. Il a été aussi prévu une participation dans les profits nets de la Société en faveur de la municipalité.

CAPITAL

Le capital autorisé de la société est de 500.000 £, mais il n'a été émis que 400.000 £. divisé en 12.500 actions de préférence et 7.500 actions ordinaires de 20 £. chacune entièrement libérées.

La société a émis des obligations dont le service n'a pas été fait d'une manière régulière et, en 1898, elle fit avec ses obligataires un arrangement en vertu duquel ceux-ci échangèrent contre de nouveaux titres leurs anciennes obligations 6 % sur la base de 50 % en nouvelles obligations 4 %, et 50 % en obligations à revenu 5 % (Income bonds), plus 35 % des intérêts arriérés en nouvelles obligations à revenu.

[180] Actuellement, le capital est représenté par :

£. 250.000 en actions de préférence A, de £. 20 chacune entièrement libérées.

£. 150.000 en actions ordinaires de £ 20 chacune, entièrement libérées.

£. 91.050 en obligations 4 % jouissance 25 avril et 25 octobre garanties par 1^{er} hypothèque sur l'actif et remboursables jusqu'en 1948.

£. 98.028 en obligations 5 %. L'intérêt de ces obligations n'est payable qu'autant que l'excédent des profits le permet et jusqu'à concurrence de la somme restée disponible après paiement de l'intérêt et de l'amortissement des obligations 4 %.

Voici les répartitions faites à ces obligations :

Exercice	%
1898-1899	1,5
1899-1900	2
1900-1901	2,5
1901-1902	3
1902-1903	3
1903-1904	3
1904-1905	3

Année sociale : 1^{er} octobre au 31 septembre. Assemblée générale dans le courant du premier trimestre à laquelle peuvent assister tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 10 membres

devant être propriétaires chacun de 25 actions de préférence ou ordinaires

MM. E. Easton, président ;

A. Morris ;

W.-T. Western ;

A. C. B. Douglas, secrétaire de la Compagnie.

Aucune répartition n'a été faite aux actionnaires.

NÉCROLOGIE

Ibrahim Sabbag

(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1909)

(*Gil Blas*, 26 janvier 1909)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Ibrahim Sabbag, banquier [établi à Paris depuis 1907], président de la Chambre de commerce ottomane de Paris [mai 1908], président du conseil d'administration de la Compagnie du gaz de Beyrouth, et administrateur des Eaux de Beyrouth. M. Sabbag est mort à trente-six ans.

Suite :

Cie des eaux de Beyrouth.

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Eaux_de_Beyrouth.pdf